



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 22 juin 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET
Mme Monique LE BIHAN
M. Paul ABLINE

M. Philippe LABORDERIE
Mme Marie-Chantal GUILLOT
Mme Danielle LANGLOIS

Absents excusés

Mme Christine CORBILLON
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-Cé.

POINT N°13 – RÉSIDENCE AUTONOMIE – COMPTE ADMINISTRATIF, EXERCICE 2022 - APPROBATION

Madame CHOUTEAU, ayant été élue Présidente de séance, présente le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Jean-Paul PAVILLON, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Mme CHOUTEAU demande au conseil d'administration de :

1°/ lui donner acte de la présentation du compte administratif lequel se résume ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Budget principal				
Réalisations	1 186 915,82	1 128 934,78	75 492,73	60 727,33
Résultat de l'exercice	57 981,04		14 765,40	
Résultat antérieur		69 861,25		292 178,52
Résultats de clôture		11 880,21		277 413,12
Résultat en attente d'incorporation		52 669,59		
Résultat constaté au compte de gestion		64 549,80		277 413,12
Restes à réaliser			11 815,38	

2°/ Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité (10 voix pour, le Président ne prenant pas part au vote).

La Présidente de séance,

Edtih CHOUTEAU

